

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 26 août 2015

Date d'affichage : 21 septembre 2015

L'an deux mil quinze le trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absente excusée : Mme Stéphanie Collette.

Absente : Mme Nadine Hélaine.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 7 juillet 2015.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait un bilan du budget assainissement suite au remboursement du prêt relai, du paiement des factures de la station d'épuration et du versement des subventions. Celui-ci est conforme et respecte les décisions prises lors de l'établissement du budget primitif 2015 de l'assainissement.

CONVENTION CBC, MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE

N° - VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES VOIES

Par délibérations concordantes de nos quatre ex-communautés, la Communauté du Bocage Coutançais a été créée le 1^{er} janvier 2014.

La volonté d'intégration étant maximale, la CBC a pris à sa charge un nombre important de compétences, parmi desquelles la voirie qualifiée d'intérêt communautaire.

Tout au long de l'année 2013, un groupe de travail a travaillé sur la définition de cet intérêt communautaire et sur l'inventaire des voiries concernées.

Le travail était complexe dans la mesure où il n'existait pas de voirie « communautaire » sur les pôles de Cerisy-la-Salle et de Saint-Sauveur-Lendelin, que Coutances disposait d'une partie de la compétence voirie et que Gavray avait quasiment intégré l'ensemble des voiries communales.

Il a donc fallu déterminer des critères objectifs permettant de procéder à un premier classement. A ce titre, les critères de l'ex-4C avaient semblé pertinents pour le groupe de travail. Pour rappel, ils étaient les suivants, classés par ordre d'importance :

- voirie reliant deux routes départementales ;
- voirie faisant l'objet d'une forte fréquentation ;
- voirie desservant les équipements communautaires.

Le groupe de travail a ensuite reçu l'ensemble des propositions de classement/déclassement de la part des communes et a procédé à des choix qui ont parfois nécessité une visite sur le terrain quand des interrogations persistaient.

Il faut noter également que, la Communauté étant compétente pour l'aménagement de zones d'activité, le choix a été fait d'intégrer de facto les voiries internes aux différentes zones du territoire communautaire.

Une validation définitive est intervenue après de multiples réunions donnant lieu au « transfert de compétence » d'environ 170 kms de voirie.

En parallèle, les compétences communautaires ont été précisées.

Si le transfert est effectif d'un point de vue opérationnel, il convient aujourd'hui de le régulariser juridiquement.

L'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

- le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

- cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la Collectivité antérieurement compétente et de la Collectivité bénéficiaire.....

Conformément à ces dispositions, un « procès-verbal de mise à disposition des voies d'intérêt communautaire » a été établi.

Il comprend :

- une convention définissant les relations entre la communauté et les communes

- un état récapitulatif des voiries concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal

► d'approuver le document Procès-Verbal de mise à disposition des voies communales d'intérêt communautaire

► d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le document Procès-Verbal de mise à disposition des voies communales d'intérêt communautaire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

COMPTE RENDU COMMISSION APPEL D'OFFRES CHEMIN DU BOULEAU

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 septembre 2015 à 17 h 30 au sujet de la réfection de la voirie du chemin de « Le Bouleau ». Quatre entreprises ont répondu à cette procédure dont une a été classée hors délai.

Après débat, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise LEHODEY TP pour un montant de 11 244.00 € TTC.

VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un problème récurrent à la station d'épuration du village de l'Aubrière. Le flexible de bâchées doit être changé régulièrement du fait d'une mauvaise qualité. Monsieur HAMEL de SA2E a été avisé et est chargé de régler cette situation.

CHEMIN DU PONT DE LA MARE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Maire de COURCY précisant que son Conseil Municipal ne souhaitait pas effectuer pour l'instant la réfection de ce chemin. De ce fait, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur Jean-Claude REGNAULT lui précisant que ce chemin ne serait pas rénové par la seule Commune de CAMBERNON, ce chemin étant la propriété des 2 Communes.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un rapport effectué d'une part par Stratorial Finances et d'autre part par la ville de Coutances au sujet des communes nouvelles.

De plus, il leur présente un dossier adressé par Monsieur le Maire de Nicorps proposant une réflexion sur la mise en place d'une commune nouvelle avec Nicorps, Saussey et Saint Pierre de Coutances. Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal refuse pour l'instant cette proposition.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan de la rentrée scolaire qui s'est déroulée le mardi 1^{er} septembre 2015.

Il leur précise notamment que 109 élèves fréquentent le RPI CAMBERNON/MONTHUCHON au lieu de 119 l'an passé, 65 sur le site de CAMBERNON et 44 sur celui de MONTHUCHON.

Deux nouvelles enseignantes effectuent leur rentrée dans la classe de GS-CE1 Mesdames Marianne DEYSINE et Sabrina CHAPEL.

AFFAIRES JURIDIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation d'avancement de l'affaire Commune/Collette.

Il leur précise d'autre part qu'il est convoqué devant le tribunal correctionnel en tant que victime concernant l'affaire Jacques BERNARD le 22 septembre.

REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire finalise avec les membres du Conseil Municipal l'organisation du repas des Anciens du 11 octobre prochain.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis du remplacement du système de chauffage de l'Eglise présenté par l'entreprise FOUCHARD de COUTANCES. Celui-ci s'élève à 11 005.79 € HT soit 13 206.95 € TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 3 voix contre), le Conseil Municipal :

- accepte d'effectuer les travaux du système de chauffage de l'Eglise, sous la condition d'obtention de subventions,
- autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur les futurs investissements qu'ils souhaitent réaliser par la Commune pour l'année 2016.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accueillir les nouveaux habitants le samedi 21 novembre 2015 à 11 h 30 à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL 2014 SMAEP SAINT SAUVEUR LENDELIN

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2014 portant sur le prix et la qualité de l'eau, établi par le SMAEP et adopté par le Comité Syndical en eau potable lors de la réunion du 24 juin 2015.

En 2014, le prix de l'eau a subi une augmentation globale d'environ 4 % pour toutes les catégories d'abonné (particuliers, communes et ventes en gros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur fait tout d'abord un bilan sur la fréquentation touristique ; puis leur précise que le Conseil Départemental attribue à la Communauté du Bocage Coutançais une subvention de 29 000 € au titre des actions territoriales en faveur de la jeunesse.

Enfin, il leur présente le plan de financement de la réfection de la piste d'athlétisme dont l'estimation est fixée à 985 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une mise en demeure a été adressée à Madame HENRY afin d'enlever sa clôture avant le 8 septembre 2015.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une journée de mobilisation est prévue le 19 septembre 2015, organisée par l'Association des Maires de France, suite notamment à la baisse des dotations et à l'augmentation de certaines dépenses provoquées par l'Etat.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le site internet de la Commune (communedecamberton.pagesperso-orange.fr) connaît un fort succès (plus de 1 100 connexions) depuis sa création ; une mise à jour régulière est effectuée concernant la vie communale et institutionnelle.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite au vote de 3 Communes le fonds de péréquation des recettes communales ne va pas pouvoir être reversé à la Communauté du Bocage Coutançais, ce qui aboutit à un budget déséquilibré de 486 601 €.

Sur proposition de la Commission Finances et approbation du Bureau, il est proposé aux communes de verser un fonds de concours d'un montant identique à la Communauté du Bocage Coutançais afin de financer les projets existants dans le domaine de la santé.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour et 1 abstention), accepte cette proposition.

Madame Nadine HELAINE demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'installer un panneau « voie sans issue » dans le chemin de La Guerderie.

Madame Stéphanie OLIVIER informe les membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves se tiendra le 21 septembre 2015.

Madame Stéphanie COLLETTE informe les membres du Conseil Municipal que certaines adresses de la Commune ne figurent pas ou de manière erronée sur le système GPS. Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de services compétents.

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que la connexion informatique est fastidieuse voire impossible à certains moments de la journée. Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services compétents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier au Syndicat Mixte Manche Numérique afin d'intervenir.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 29 septembre 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 35.